

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 24 juin 2024

ATTRACTIVITÉ - NIORT TECH III - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE MADAME D. ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Ségolène BARDET à Romain DUPEYROU, Patricia DOUEZ à Franck PORTZ, Noémie FERREIRA à Florent SIMMONET, Elsa FORTAGE à Sébastien MATHIEU, Alain LECOINTE à Anne-Sophie GUICHET, Alain LIAIGRE à Olivier D'ARAUJO, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGÉ, Elmano MARTINS à Gérard LEFEVRE, Corinne RIVET BONNEAU à Florent JARRIAULT, Mélina TACHE à Lucien-Jean LAHOUSSE.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Christian BREMAUD, Dany MICHAUD.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 079-200041317-20240624-C__50_06_2024-DE



C- 50-06-2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 24 JUIN 2024

ATTRACTIVITÉ - NIORT TECH III - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE MADAME D. ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Monsieur **Gérard LEFEVRE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article 2044 du code civil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Madame D. est propriétaire d'une maison d'habitation, sise 9 rue Rabelais à Niort (79000) à proximité immédiate du site NIORT TECH, actuellement en travaux. Trois chambres meublées sont habituellement louées à des étudiants en période scolaire et à des employés saisonniers en période estivale,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a entrepris des travaux de démolition, terrassements, et reconstruction pour le projet NIORT TECH III, sur la parcelle voisine de celle occupée par la propriétaire Madame D. (Parcelle BS 97),

Considérant que la sécurisation des travaux a nécessité la pose d'étais sur la façade de la propriété de Madame D., qui devront rester en place jusqu'à fin août 2025. Que dans ces conditions, la propriétaire ne parvient plus à mettre ses biens en location (voir photo en annexe),

Considérant que Madame D. a formulé une demande indemnitaire auprès de la CAN correspondant à la perte de loyers,

Qu'afin de donner suite à sa demande et de mettre fin à tout litige ultérieur, il est proposé la conclusion d'un protocole transactionnel dans lequel la CAN s'engage à indemniser Madame D. à hauteur de 12 750 € pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 août 2025 couvrant l'impossibilité de mettre ses trois biens en location durant 17 mois. Qu'en contrepartie, Madame D. s'estime intégralement remplie de l'ensemble de ses droits à indemnisation consécutive à l'opération menée par la CAN sur le site NIORT TECH.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le protocole transactionnel entre Madame D. et la CAN ;

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer le protocole transactionnel.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Gérard LEFEVRE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué